

AVIS PUBLIC

Règlement 1137-20 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage d'habitations isolées bifamiliales, trifamiliales ainsi que les multifamiliales dans la zone Ma.6

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une consultation publique sur ledit règlement entre le 26 mai et le 11 juin 2020;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 29 juin 2020;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 3 août 2020;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 17 septembre 2020;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 28^e jour de septembre 2020

Céline LeBlanc
Greffière